MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Charte RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES SIGNATAIRE

Modèle proposé par ORCP

Pôle Secrétariat Général / Direction Commande Publique / CSP Territoire

Règlement de la consultation

Mode d'emploi pour candidater

Travaux de réaménagement des espaces publics – NPNRU Wattignies – Quartier Blanc-Riez –

3 lots

Lot 1 : Voirie, Assainissement et Réseaux divers

Lot 2 : Éclairage public

Lot 3 : Espaces verts et mobiliers urbains

(Skate Park, aires de jeux et agrès sportifs)

Appel d'offres ouvert – Consultation n° 26UA03

Calendrier de la consultation	
Date limite des candidats pour poser des questions	26/11/2026
Date limite MEL des réponses aux questions et pour modifier les documents	30/11/2026
⚠ **Date limite de réception des offres par la MEL**	**07/12/2026 à 12 h**
Date de fin de validité des offres	06/04/2027
Informations essentielles	
Marché réservé	☐ oui ☒ non
Considération sociale	☒ oui ☐ non
Considération environnementale	☒ oui ☐ non
Ouverture aux variantes	Autorisées uniquement pour le lot 1
Prestations supplémentaires éventuelles	☐ oui ☒ non
Forme de groupement imposée	Aucune
Modalités de facturation	Chorus Pro

Modalités de signature du marché	À l'attribution, manuscrite ou électronique
DUME acheteur	☒ oui ☐ non
Visite prévue	☐ oui : facultative ☒ non

Sommaire

Partie 1 : De quoi s'agit-il ? 5

1. 1. Les intervenants 5

1. 2. La consultation 6

1. 2.a. Description globale de la consultation 6

1. 2.b. Allotissement 6

Partie 2 : Comment participer ? 7

2. 1. Prendre connaissance du dossier de consultation 7

2. 1.a. Télécharger le dossier de consultation en s'identifiant 7

2. 1.b. Vérifier le contenu du dossier de consultation 7

2. 1.c. Poser des questions 9

2. 2. Préparer sa réponse 9

2. 2.a. Répondre seul ou à plusieurs 9

2. 2.b. Répondre avec des variantes uniquement pour le lot 1 10

2. 2.c. Adapter sa réponse aux critères de l'acheteur 10

2. 2.d. Constituer le dossier de réponse 12

2. 3. Déposer sa proposition 17

2. 3.a. Dépôt des plis sur le profil acheteur 17

2. 3.b. Remise d'une copie de sauvegarde 17

Partie 3 : après le dépôt de votre offre 18

3. 1. Analyse des candidatures 18

3. 2. Analyse des offres 18

3. 3. Attribution 19

3. 3.a. Documents demandés : vérification de l'absence d'un motif d'exclusion des marchés 19

3. 3.b. Signature du marché 19

Préambule : dématérialisation des échanges

Si la MEL veut prendre contact avec vous pendant l'analyse des offres, elle le fait uniquement par sa plateforme de dématérialisation (aussi appelée profil acheteur) sur **l'adresse mail du compte utilisateur** de l'entreprise.

Pour répondre aux demandes, vous devez utiliser le bouton « répondre au message » présent sur le mail. Vous avez la possibilité de joindre à votre réponse les documents demandés **dans la limite de 60 Mo** (au-delà, l'envoi doit être fait en plusieurs fois).

En cas de problème sur la plateforme, veuillez contacter l'assistance en ligne en cliquant sur l'icône suivante :



PARTIE 1 : DE QUOI S'AGIT-IL ?

1. 1. LES INTERVENANTS

Acheteur : Métropole Européenne de Lille, Direction Aménagement, 2 boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59 040 Lille cedex, SIRET n° 200 093 201 00081

Contact : marches.territoire@lillemetropole.fr / 03.20.21.31.65

Maître d'ouvrage :

Direction Urbanisme, Aménagement et Ville

Madame POLONCEAUX Astrid

2 boulevard des cités Unies

CS 70043

59040 LILLE CEDEX

Maître d'œuvre :

Direction Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'Œuvre

Monsieur LEMAY Jean-Charles

2 boulevard des cités Unies

CS 70043

59040 LILLE CEDEX

OPC-IC :

Société WSP

Monsieur Frédéric PACQUET

40 avenue des Terroirs de France

75012 PARIS

Coordonnateur SPS :

Société APAVE

Monsieur Frédéric GRESSIER

17 rue Paul Dubrule

59810 LESQUIN

Le chantier est en catégorie : 2

Facilitateur de la clause d'insertion sociale :

Afin de faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale prévue dans le marché, le titulaire pourra bénéficier de l'accompagnement d'un facilitateur dont les coordonnées sont les suivantes :

Lille Avenirs[1]
5 boulevard du Maréchal Vaillant - 59000 LILLE
Contact : cellule clause d'insertion
Tél. : 03.20.14.85.50
Mail : clause.insert@lilleavenirs.fr

En fonction du lieu d'exécution des prestations du marché et de son rayonnement territorial, les facilitateurs de Lille Avenirs ou de la Maison de l'Initiative et de l'Emploi du Roubaisis pourront orienter le titulaire vers le facilitateur du secteur géographique concerné qui sera l'interlocuteur de l'entreprise pour l'accompagnement et le suivi opérationnel de la clause sociale.

1. 2. LA CONSULTATION

1. 2.a. Description globale de la consultation

La présente consultation intervient dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvèlement Urbain quartier Le Blanc Riez à Wattignies. Elle concerne le réaménagement de l'espace public de l'ensemble du quartier situé au nord de l'avenue Charles Guillain avec quelques aménagements au sud de celle-ci, environ 12 hectares d'espaces publics vont être requalifiés.

Le détail des opérations est le suivant :

- Requalification des rues Fleming, Laennec, Péguy, Pierre et Marie Curie ;
- Redressement de la rue Lindberg au carrefour avec la rue Fleming ;
- Création d'une place centrale entre les lots B et C ;
- Réorganisation du secteur du square du Dauphiné au centre des résidences P-Q-R, Mouette et Hirondelle ;
- Requalification et/ou création de squares et des cheminements piétons associés ;

1. 2.b. Allotissement

La consultation comporte **3** lots :

Lot 1	Voirie, assainissement et réseaux divers
Lot 2	Éclairage publique
Lot 3	Espaces verts et mobiliers urbains (skate Park, aires de jeux et agrès sportifs)

Les candidats peuvent déposer une offre pour tous les lots.

[1] Pour tous renseignements relatifs à la clause d'insertion en vue de l'accès à l'emploi de publics en difficulté

PARTIE 2 : COMMENT PARTICIPER ?

Vous n'avez pas l'habitude des marchés publics ? Trouvez les réponses à vos questions dans le guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics.

2. 1. PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER DE CONSULTATION

2. 1.a. Télécharger le dossier de consultation en s'identifiant

Vous pouvez **télécharger le règlement de consultation** en vous rendant sur le lien suivant sur le profil acheteur de la MEL :

https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=587940&orgAcronyme=5C371

/! Le DCE étant trop volumineux pour être mis en ligne sur le profil d'acheteur, il est disponible à l'adresse suivante :

https://partage.lillemetropole.fr//external/anonymous/a7b6ab45-cf6c-4e76-b2c7-4752e02b5b17

Pourquoi s'identifier ? Indiquer une adresse de courriel vous permet d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportés au marché avant la date limite fixée pour la remise des offres.

2. 1.b. Vérifier le contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation **comprend les documents suivants** :

Les guides

1) Le tuto : déposer une offre, dont la consultation est vivement recommandée [2]

Les formulaires

1) DC1 et sa notice explicative ;
2) DC2 et sa notice explicative ;
3) DC4 (annexe de sous-traitance) et sa notice explicative ;

Les pièces administratives

1) Le présent règlement de la consultation et son annexe relative à l'information sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

[2] Ce guide d'utilisation est inséré, à titre d'information, dans le dossier de consultation, pour permettre aux entreprises d'effectuer les démarches sur le profil d'acheteur

2) L’acte d’engagement (AE) "solution base» pour le lot 1;
3) L'acte d'engagement (AE) "solution variante» pour le lot 1;
4) L’acte d’engagement (AE) pour le lot 2 ;
5) L’acte d’engagement (AE) pour le lot 3 ;
6) Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe relative aux dispositions générales ;
7) La Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables ;

Les pièces financières

8) Le bordereau du prix unitaire (BPU) lot 1 offre de base,
9) Le bordereau du prix unitaire (BPU) lot 2,
10) Le bordereau du prix unitaire (BPU) lot 3,
11) Le détail estimatif quantitatif (DQE) lot 1 offre de base, et son annexe
12) Le détail estimatif quantitatif (DQE) lot 2, et son annexe
13) Le détail estimatif quantitatif (DQE) lot 3, et son annexe

Les pièces techniques

1) Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) livret 1 prescriptions spécifiques pour chacun des lots et livret 2 prescriptions générales commun aux 3 lots et tableau annexe ;
2) PGC ;
3) Le dossier des annexes technique comprenant les éléments suivants :

a) Phasage OPC-IC

b) l’Étude HAP amiante

c) L’Analyse des Inspections Télévisuelles Réseaux (ITV),

d) les annexes générales de la MEL :

- cahier des ouvrages annexes et additifs,
- dimensionnement des chaussées,
- annexe au dimensionnement des chaussées,
- charte de l’espace public,
- charte topographique et réseaux,
- guide l’arbre dans la ville,
- cahier des prescriptions relatives aux infrastructures d’accueil des réseaux numériques,
- notice de respect de l’environnement
- panneaux et infos chantiers,
- projet et le calendrier

e) Concessionnaires

f) Diagnostic voirie et carrière (Études géotechniques)

g) données assainissement

h) données géotechniques

i) données topo

j) données trafic

k) Étude de pollution

l) Plans et carnets :

Vérifiez bien que vous disposez de l'ensemble des éléments du dossier de consultation : ils vous sont nécessaires pour préparer correctement votre réponse.

La MEL se réserve la possibilité d'envoyer des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation soit à son initiative soit à la suite de questions posées par une entreprise (voir article 2. 1.c) au plus tard à la date limite qui figure en première page de ce document.

2. 1.c. Poser des questions

Si vous souhaitez obtenir des précisions ou des renseignements complémentaires, il vous suffit de **poser votre question en vous connectant à la consultation** à l'adresse indiquée à l'article 2. 1.a et poser votre question en ligne.

La date limite pour poser votre question figure en première page de ce document.

Les réponses sont transmises par la MEL exclusivement sur le profil acheteur.

2. 2. PRÉPARER SA RÉPONSE

2. 2.a. Répondre seul ou à plusieurs

Pour répondre à la consultation lancée par la MEL, vous pouvez vous présenter **seul** ou vous **associer à d'autres opérateurs**. Dans la seconde hypothèse, vous pouvez par exemple vous grouper avec des entreprises pour former un **groupement momentané d'entreprises** ou faire appel à des **sous-traitants**[3].

Candidater seul

Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a **pas de contrainte particulière**. Ce choix ne vous interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard en cours de marché.

Candidater en groupement d'entreprises

[3] Si le marché est un marché de fournitures, vous ne pouvez pas en sous-traiter une partie, sauf si le marché comporte des prestations de services ou des travaux de pose ou d'installation

Aucune forme de groupement n'est imposée : le groupement peut être solidaire ou conjoint. Si le groupement est conjoint, le mandataire doit être solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard de la MEL.

Candidater avec un sous-traitant

Les candidats peuvent **faire appel à la sous-traitance**, qu'ils soient candidats uniques ou réunis au sein d'un groupement d'entreprises.

Si le candidat souhaite que les capacités du ou des sous-traitants soient prises en compte lors de l'évaluation de sa candidature, il présente un dossier pour chaque sous-traitant comprenant les capacités du sous-traitant et la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché (ex : engagement du sous-traitant attestant qu'il va mettre ses capacités à disposition du candidat pour l'exécution du marché). À défaut, les capacités de ces sous-traitants ne sont pas prises en compte.

Les tâches suivantes, considérées comme essentielles, ne peuvent pas faire l'objet d'une sous-traitance :

. Concernant le lot 1, le revêtement de sol – pavage

2. 2.b. Répondre avec des variantes uniquement pour le lot 1

La variante est une modification des spécifications prévues dans la solution de base décrite dans les documents de la consultation.

Les variantes sont autorisées pour le lot 1 **sous réserve de présenter également une offre strictement conforme aux pièces du marché** (solution de base). À défaut, l'offre comportant la variante sera éliminée sans avoir été analysée.

Les variantes ne peuvent porter que sur les points suivants :

- Sur la structure de voirie.

La présentation de 2 variantes par candidat est autorisée. Si un nombre supérieur de variantes est proposé, toutes les offres variantes seront éliminées.

En cas de présentation d'une variante, le candidat veillera à bien identifier qu'il s'agit d'une variante (intégrer le terme variante dans le nom du fichier notamment).

La variante doit être chiffrée dans le marché et détaillée dans le mémoire technique.

Le candidat devra veiller à présenter les adaptations et modifications nécessaires à apporter aux pièces contractuelles.

2. 2.c. Adapter sa réponse aux critères de l'acheteur

Les offres des candidats présentant des capacités suffisantes seront évaluées au regard des **critères de jugement des offres** suivants et feront l'objet d'un **classement respectant la pondération des critères** indiquée ci-dessous :

Lot 1 Voirie, assainissement et réseaux divers :

1. **Valeur technique** (pondération : 55 points) appréciée au regard du contenu du mémoire technique (voir article 2.2.d « Assembler son offre ») et des sous-critères suivants :
 a. Sous-critère 1 (pondération : 10 points) pertinence des moyens humain et matériel mis à disposition pour le chantier ;
 b. Sous-critère 2 (pondération : 20 points) Méthodologie de réalisation des travaux de pavage ;
 c. Sous-critère 3 (pondération : 15 points) pertinence des mesures concernant la sécurité et l'organisation de chantier ;
 d. Sous-critère 4 (pondération : 10 points) pertinence du Planning d'exécution, du phasage des travaux et des mesures de coordination avec les autres lots ;
2. **Prix des prestations** (pondération : 40 points) analysé sur la base du montant total du marché confondues, indiqué dans l'acte d'engagement
3. **Pertinence des propositions sur la prise en compte de la démarche environnementale et cadre de vie (**pondération 5 points**)** appréciée au regard du mémoire technique

<u>Lot 2 Eclairage public</u> :

1. **Valeur technique** (pondération : 55 points) appréciée au regard du contenu du mémoire technique (voir article 2.2.d « Assembler son offre ») et des sous-critères suivants :
 a. Sous-critère 1 (pondération : 20 points) pertinence des moyens humain et matériel mis à disposition pour le chantier ;
 b. Sous-critère 2 (pondération : 10 points) méthodologie d'exécution des travaux en lien avec l'étude d'éclairement et performances techniques des matériels proposés ;
 c. Sous-critère 3 (pondération : 15 points) pertinence des mesures concernant la sécurité et l'organisation de chantier ;
 d. Sous-critère 4 (pondération : 10 points) pertinence du Planning d'exécution, du phasage des travaux et des mesures de coordination avec les autres lots ;
2. **Prix des prestations** (pondération : 40 points) analysé sur la base du montant total du marché confondues, indiqué dans l'acte d'engagement
3. **Pertinence des propositions sur la prise en compte de la démarche environnementale et du respect du cadre de vie (**pondération 5 points**)** appréciée au regard du mémoire technique

<u>Lot 3 Espaces verts et mobiliers urbains (skate Park, aires de jeux et agrès sportifs)</u>

1. **Valeur technique** (pondération : 55 points) appréciée au regard du contenu du mémoire technique (voir article 2.2.d « Assembler son offre ») et des sous-critères suivants :
 a. Sous-critère 1 (pondération : 10 points) pertinence des moyens humain et matériel mis à disposition pour le chantier ;
 b. Sous-critère 2 (pondération : 15 points) adéquation de la provenance et qualité des végétaux pour les différents types d'arbres et d'arbustes ;
 c. Sous-critère 3 (pondération : 10 points) pertinence technique, qualité, durabilité et facilité de maintenance du mobilier proposés ;

d. Sous-critère 4 (pondération : 15 points) Méthodologie de réalisation des travaux, prise en compte des contraintes du site et organisation du chantier ;

e. Sous-critère 5 (pondération : 5 points) pertinence du planning proposé en lien avec le planning global de l'opération et des modalités de coordination associées ;

2. **Prix des prestations** (pondération : 40 points) analysé sur la base du montant total du marché confondues, indiqué dans l'acte d'engagement

3. **Pertinence des propositions sur la prise en compte de la démarche environnementale et respect du cadre de vie (**pondération 5 points**)** appréciée au regard du mémoire technique

L'analyse des offres se fera lot par lot. Il y aura donc un classement pour chacun des lots et chaque lot sera attribué séparément.

2. 2.d. Constituer le dossier de réponse

Tous les documents transmis à la MEL doivent être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Le candidat déposera un pli qui comporte à la fois des éléments de candidature et des éléments d'offre. Il veillera à bien séparer les documents (fichiers distincts).

Assembler votre candidature

Le tableau suivant précise les pièces à fournir :

Tableau des pièces à fournir au titre de la candidature	
Pièces à fournir	**Format souhaité**
Lettre de candidature[4] ou DC1 complété	PDF
Déclaration sur l'honneur[5] (si le DC1 n'est pas fourni) - pour chaque membre du groupement en cas de groupement	PDF
L'annexe du RC relative à l'information sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, selon les modalités qui y sont prévues	DOCX
Renseignements et/ou documents permettant d'apprécier la capacité économique et financière :	PDF pour tous les documents

[4] La lettre de candidature permet d'identifier le candidat (en cas de groupement, le mandataire, chaque membre du groupement, la nature du groupement) et, le cas échéant, les lots sur lesquels il candidate

[5] Visée à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique ou règle d'effet équivalent pour les candidats établis à l'étranger

• Chiffre d'affaires[6] sur les 3 dernières années ;	
Renseignements et /ou documents permettant d'apprécier les capacités techniques et professionnelles • Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années[7] ; **<u>Pour le lot 1 Voirie, assainissement et réseaux divers</u>** : . Également présentation de références portant sur la réalisation de travaux de pavage de nature et de complexité équivalentes à celles objet du présent marché	PDF pour tous les documents

Le candidat **peut également joindre** les documents suivants :

Attestation de régularité fiscale (résultats et TVA) postérieure au mois de novembre 2026, ou attestation équivalente pour les candidats non établis en France	PDF
Attestation de régularité sociale (URSSAF datant de moins de 6 mois, ou équivalent) et autres certificats sociaux selon la situation de l'entreprise (congés payés et chômage intempéries, assurance vieillesse, assurances invalidité décès…), ou attestations équivalentes pour les candidats non établis en France	PDF
Si votre entreprise est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés (notamment celui ayant arrêté le plan de redressement), ou document équivalent pour les candidats non établis en France	PDF
Si votre entreprise n'est pas établie en France, un extrait d'inscription au registre professionnel permettant de justifier l'absence de redressement ou liquidation judiciaire ou toute procédure équivalente	PDF
Liste des travailleurs étrangers soumis à autorisation de travail (ou document équivalent si votre entreprise n'est pas établie en France)	PDF
Attestation d'assurance décennale	PDF

Les entreprises de création récente peuvent justifier leurs capacités par tout autre moyen.

[6] Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché portant sur les 3 derniers exercices disponibles

[7] Cette liste de travaux est assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Le candidat peut utiliser les formulaires DC1 et DC2 joints au présent dossier de consultation ou le DUME.

Si le candidat utilise un DUME, il ne peut pas se limiter à indiquer qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises, il doit fournir tous les justificatifs exigés pour la présentation des candidatures listés dans le tableau ci-dessus. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit fournir un DUME.

Le candidat peut ne pas remettre des documents qu'il a déjà fournis dans le passé s'ils sont encore valables à condition d'indiquer pour quelle consultation il les avait déjà fournis (objet et, si possible, numéro de la consultation). À défaut, ces documents ne sont pas pris en compte.

Assembler votre offre

Le tableau suivant précise les pièces à fournir :

Tableau des pièces à fournir au titre de l'offre	
Pièces à fournir	**Format souhaité**
Pour le lot 1, l'acte d'engagement « solution de base » complété[8]	DOCX PDF si signé
Pour le lot 1, l'acte d'engagement "solution variante n°1" complété pour la solution variante en indiquant l'objet de la variante	DOCX PDF si signé
Pour le lot 1, le bordereau des prix unitaires offre de base complété[9]	XLSX
Pour le lot 1, Le détail quantitatif estimatif offre de base complété[10]	XLSX
Pour le lot 1, en cas de variante, - le bordereau des prix unitaires ajusté	XLSX
Pour le lot 1 En cas de variante, - le détail quantitatif estimatif, mettant en évidence les modifications apportées	XLSX
Pour les lots n°2 et n°3, un acte d'engagement du lot concerné complété	DOCX

[8] Signature facultative de l'acte d'engagement (obligatoire pour la copie de sauvegarde sur support papier) ; joindre les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat tels que statuts ou pouvoir interne à la société, et, en cas de groupement, l'habilitation du mandataire s'il signe seul l'offre pour le groupement

[9] Si le bordereau des prix unitaires est remis au format PDF en plus du format XLSX, seul le format XLSX est pris en compte pour l'analyse des offres

[10] Si le détail estimatif est remis au format PDF en plus du format XLSX, seul le format XLSX est pris en compte pour l'analyse des offres

	PDF si signé
Pour les lots n°2 et n°3, le bordereau des prix unitaires, pour le lot concerné, complété	XLSX
Pour les lots n°2 et n°3, le détail quantitatif estimatif, pour le lot concerné, complété	XLSX
<u>Pour le lot 1 voirie, assainissement et réseaux divers</u> : Le mémoire technique comprenant les éléments suivants : • Les moyens humains et matériels affectés au chantier et l'organisation de l'entreprise pour l'exécution des travaux (CV, organigramme, etc ; • Les techniques et modes opératoires envisagés pour la pose des différents éléments en pavage sur l'ensemble du site, illustrés par des références et exemples de réalisations similaires exécutées par le candidat ; • Les moyens mis en œuvre pour maintenir la circulation piétonne et les différentes circulations sur le quartier en prenant en compte les différentes contraintes du site • L'analyse des risques liés à la sécurité du chantier par rapport au contexte du quartier et des contraintes techniques existantes • Les moyens et l'organisation mis en œuvre pour la gestion du stockage des matériaux et du matériel afin de limiter l'impact pour les usagers • Le planning détaillé des travaux comprenant la décomposition par phases • Une note décrivant les modalités de coordination avec les autres lots, les différents bailleurs et les autres intervenants de l'opération, en cohérence avec le planning prévisionnel et le phasage proposé. • Les moyens et l'organisation mis en œuvre pour maintenir le chantier ainsi que l'installation propre, sans risques et respectueux de l'environnement • Une note sur les mesures proposées en faveur de la protection de l'environnement et du respect du cadre de vie pendant les travaux. **<u>Pour le lot 2 Eclairage public</u>** Le mémoire technique comprenant les éléments suivants : • Les moyens humains et matériels affectés au chantier et l'organisation de l'entreprise pour l'exécution des travaux	

- La méthodologie d'exécution des travaux, l'étude d'éclairement ainsi que les caractéristiques et performances techniques des matériels d'éclairage proposés
- L'analyse des risques liés à la sécurité du chantier par rapport au contexte du quartier et des contraintes techniques existantes
- Les moyens mis en œuvre pour maintenir la circulation piétonne et les différentes circulations sur le quartier en prenant en compte les différentes contraintes du site
- Les moyens et l'organisation mis en œuvre pour la gestion du stockage des matériaux et du matériel afin de limiter l'impact pour les usagers
- Le planning détaillé comprenant la décomposition par phases
- Une note décrivant les modalités de coordination avec les autres lots, les différents bailleurs et les autres intervenants de l'opération, en cohérence avec le planning prévisionnel et le phasage proposé
- Les mesures proposées en faveur de la protection de l'environnement et du respect du cadre de vie pendant les travaux, incluant la gestion des déchets, la maîtrise des nuisances et le maintien de la propreté des emprises de chantier

<u>Pour le lot 3 Espaces verts et mobiliers urbains (skate park, aires de jeux et agrès sportifs</u>

Le mémoire technique comprenant les éléments suivants :

- Les moyens humains et matériels affectés au chantier et l'organisation de l'entreprise pour l'exécution des travaux
- La provenance et la qualité des végétaux pour les arbres tiges notamment (caractéristiques du sol entre la pépinière et le lieu du chantier, les conditions de plantation, les risques liés au transport...)
- La méthodologie de réalisation et les différents choix de mobiliers urbains en précisant la qualité, leur durabilité, leur facilité de maintenance, leur origine et leur composition (en particulier la part de matériaux recyclés)
- La méthodologie de pose et l'ensemble des caractéristiques techniques des différents modules de skate park.
- La méthodologie de réalisation du terrain de pétanques et les matériaux mis en œuvre.
- Les moyens et l'organisation mis en œuvre pour la gestion du stockage des matériaux et du matériel afin de limiter l'impact pour les usagers
- Le planning détaillé comprenant la décomposition par phase

• Une note décrivant les modalités de coordination avec les autres lots, les différents bailleurs et les autres intervenants de l'opération, en cohérence avec le planning prévisionnel et le phasage proposé. • Les mesures proposées en faveur de la protection de l'environnement et du respect du cadre de vie pendant les travaux, incluant la gestion des déchets, la maîtrise des nuisances et le maintien de la propreté des emprises de chantier.	
Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre : • les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant ; • le formulaire DC4 complété.	PDF pour tous les documents

2. 3. DÉPOSER SA PROPOSITION

2. 3.a. Dépôt des plis sur le profil acheteur

Les plis (comprenant tous les documents mentionnés à l'article 2. 2.d ci-dessus, sont à déposer sur le profil d'acheteur, **au plus tard à la date et l'heure limites indiquées en première page** du présent document. L'adresse de dépôt est la suivante :

https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=587940&orgAcronyme=5C371



Attention : Le dépôt d'offres sur le profil acheteur est garanti jusqu'à 5 Go. Si votre offre est supérieure à cette taille, pensez à anticiper le dépôt (voir tuto « déposer une offre » inséré dans le dossier de consultation).

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, **seule est ouverte la dernière offre reçue** dans le délai fixé pour la remise des offres.



Vous ignorez comment déposer une offre sur notre profil d'acheteur ? Reportez-vous au guide du profil d'acheteur : il est téléchargeable sur le site

2. 3.b. Remise d'une copie de sauvegarde

Vous avez la possibilité d'envoyer également une **copie de sauvegarde**[11] sur support physique électronique (type clé USB) ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne dans les délais

[11] La copie de sauvegarde est définie par un arrêté du 22 mars 2019. Pour plus d'informations sur ce dispositif, reportez-vous au guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics.

impartis pour la remise des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde – ne pas ouvrir », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat.

La copie de sauvegarde doit être déposée à l'adresse suivante par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception et de garantir la confidentialité (ex : lettre recommandée avec AR) :

Métropole Européenne de Lille
Direction Commande publique – Service Marchés publics – CSP Territoire
À l'attention de Gaëlle BOULOGNE RUF
2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59 040 Lille cedex

Elle peut aussi être déposée contre récépissé du lundi au vendredi les jours ouvrés de 8h à 18h à la même adresse.

PARTIE 3 : APRÈS LE DÉPÔT DE VOTRE OFFRE

3. 1. ANALYSE DES CANDIDATURES

Si, après l'ouverture des plis, la MEL constate qu'il manque des pièces ou informations pour examiner les candidatures, elle peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans le délai qu'elle fixe.

Après analyse des candidatures, les candidats qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes ne sont pas admis. Leur offre n'est donc pas analysée.

3. 2. ANALYSE DES OFFRES

Traitement des discordances dans les offres de prix

Discordance dans l'offre de prix unitaire : au cours de l'analyse des offres, en cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toute autre indication de l'offre. En cas d'erreur de calcul dans le détail estimatif, l'erreur sera rectifiée. Le candidat sera invité à rectifier le montant de son offre dans le détail estimatif et l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera considérée comme irrégulière.

Demande de précision sur la teneur des offres

La MEL pourra demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

Régularisation des offres

La MEL pourra autoriser la régularisation des offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Toutefois, cette régularisation ne pourra pas avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Offres anormalement basses

Toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, la MEL maintiendra l'offre dans l'analyse des offres ou l'éliminera par décision motivée.

3. 3. ATTRIBUTION

3. 3.a. Documents demandés : vérification de l'absence d'un motif d'exclusion des marchés

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra remettre à la MEL, dans le délai qu'elle fixe, les documents **en cours de validité** exigés par la réglementation, qu'elle ne détient pas. Ces documents sont ceux listés à l'article 2. 2.d ci-dessus qui ont pu être remis de manière facultative lors du dépôt des offres (documents listés dans « Assembler votre candidature »).

Les documents rédigés en langue étrangère devront être accompagnées d'une traduction en français.

Si le candidat retenu ne produit pas ces documents dans le délai imparti ou s'il relève d'un motif d'exclusion des marchés[12], il sera éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement sera alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

3. 3.b. Signature du marché

Il n'est pas exigé de signature électronique à la remise des offres.

Seul le candidat retenu sera tenu de signer l'acte d'engagement selon les modalités suivantes :

- Si le candidat signe l'acte d'engagement avec son certificat de signature électronique, il le renvoie sur le profil d'acheteur ;
- Si le candidat signe l'acte d'engagement rematérialisé au format papier, il le renvoie par voie postale.

Dans les deux cas, il joint le document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (statuts, pouvoir interne à la société ou tout autre document), et en cas de groupement, l'habilitation du mandataire s'il signe seul l'offre pour le groupement.

[12] Dont la liste figure aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique